32e ANNÉE. — N° 7 | 5 CENTIMES LE NUMÉRO | MARDI 19 JANVIER 1892

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *au tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors le 19 Janvier

LA RÉFORME
ADMINISTRATIVE

Il y a bien longtemps que la presse a signalé pour la première fois les défauts et les lacunes qui existent dans notre organisation administrative ; il y a longtemps que l'on se plaint de ses lenteurs, de ses habitudes paperassières et du sans gêne avec lequel les affaires sont parfois traitées, par des employés qui oublient un peu trop que pour trôner sur un rond de cuir plus ou moins élevé, ils n'en sont pas moins les serviteurs du public.

La question, il faut bien le reconnaître, à été portée devant le Parlement ; des députés en ont parlé à la tribune, d'autres ont déposé des projets, mais tout cela est resté lettre morte.

Ce qui nous engage à revenir sur ce sujet, c'est qu'une nouvelle proposition de réorganisation vient d'être soumise à la Chambre. Ce n'est pas la seule. D'autres plus anciennes réclamaient la nomination d'une commission chargée d'examiner cette question.

Après bien des lenteurs et des tergiversations, la Chambre a voté l'urgence sur les conclusions d'un rapport de M. Chavoix portant « qu'il sera nommé une commission de trente-trois membres, chargée d'étudier la révision des services administratifs. Cette commission devra proposer à la Chambre toutes les mesures qu'elle jugera utiles au bon fonctionnement des services et à l'intérêt des finances publiques. »

Voilà qui est bien. Cette urgence a été votée à l'unanimité, ce qui a lieu de surprendre, étant données les habitudes du monde parlementaire, et ce qui donne lieu de supposer que beaucoup de députés ont voté à la légère et sans trop se rendre compte de l'importance de leur vote.

On aurait donc tort d'arguer de cette unanimité, que la Chambre tout entière, sans exception de parti politique et de nuance, est d'avis qu'il est urgent que notre organisation administrative soit l'objet d'une réforme générale ; nous inclinons à penser, au contraire, que telle n'est pas la manière de voir de beaucoup de ceux qui se sont prononcés pour l'urgence et qu'ils ne manqueraient pas de se récrier et de protester si on leur présentait un projet de réforme complet et faisant disparaître tous les vieux abus, qui font de notre machine administrative un instrument insuffisant et suranné, qui n'est plus en rapport avec nos mœurs et le progrès social.

Autrefois, il y a un demi siècle, lorsque les moyens de communication faisaient défaut et que l'on en était encore réduit aux diligences, cette organisation administrative aux innombrables rouages, avait peut-être sa raison d'être ; mais aujourd'hui, avec le chemin de fer et le télégraphe, il ne doit plus en être ainsi. Aussi, a-t-on lieu de s'étonner à bon droit, quand on voit des affaires traîner en longueur et n'aboutir à une solution qu'après des mois ou même des années. Ces retards ne sauraient guère s'expliquer que par le nombre trop considérable des bureaux ou des employés qui sont tour à tour saisis d'une affaire. Là où un seul fonctionnaire suffirait pour mener le travail à bien ; il y en a parfois une douzaine dont toute la besogne consiste à signer la feuille d'émargement à la fin du mois. Oui, il y a trop de fonctionnaires, cela n'est pas contestable ; il y a trop de rouages dans notre administration. Ce qu'il faut chercher dans ces sortes de services, c'est la simplicité et la célérité.

Le rapport de M. Chavoix dit que la commission de trente-trois membres devra « proposer à la Chambre toutes les mesures quelle jugera utiles au bon fonctionnement des services et à l'intérêt des finances publiques. »

Cette dernière considération suffirait au besoin, à elle seule, pour montrer la nécessité de la réforme administrative à ses adversaires les plus aveugles et les plus entêtés.

Tout le monde est d'accord pour convenir que nous payons trop d'impôts, que le budget des dépenses est trop considérable et qu'il est indispensable de réaliser des économies. Et par une de ces contradictions qui sont familières à nos hommes politiques ; ils reculent lorsqu'il s'agit pour eux, de rémédier à ce mal, d'enfoncer la cognée dans l'arbre touffu des abus, et d'émonder les branches parasites, c'est-à-dire les emplois inutiles et les sinécures.

Pourtant, il nous semble que l'intérêt général doit passer avant celui de quelqnes individualités, et que si les ronds de cuir inutiles ont droit à quelques égards, par cela seul qu'ils occupent un emploi, les contribuables, eux aussi, méritent que l'on prenne la défense de leurs intérêts et que l'on allège autant que faire se peut, les lourdes charges sous lesquelles ils succombent.

Sans doute, la réforme administrative est une question ardue, difficile à résoudre, mais ce n'est pas nne raison pour que l'on s'en désintéresse et qu'on la laisse dormir indéfiniment dans les cartons du Parlement comme on l'a fait jusqu'à ce jour. Ce qu'il faut, au contraire, c'est aborder résolument le projet : c'est l'étudier à fond et ne se laisser détourner du but à atteindre, ni par les menaces, ni par les récriminations des parasites qui pullulent dans les divers services administratifs.

Aura-t-on cette volonté et cette énergie? C'est ce que l'avenir nous apprendra, mais nous croyons, dès maintenant, qu'il est permis d'en douter, car le passé nous prouve que l'on a la funeste habitude de se contenter des demi mesures et que l'on n'ose pas couper le mal dans sa racine.

J. QUERCYTAIN.

L'ANGLETERRE ET L'ÉGYPTE

Certes, personne en France ne s'est jamais illusionné sur le prétendu libéralisme du gouvernement Anglais, non seulement sous le ministère du marquis de Salisbury, mais même sous celui de l'homme qui personnifie plus particulièrement, à l'heure actuelle, la politique libérale dans la Grande-Bretagne, nous avons nommé M. Gladstone.

Le libéralisme de l'Angleterre se mesure ordinairement sur ses intérêts industriels et commerciaux. Ce que ses hommes d'Etat consultent avant tout, lorsqu'il s'agit pour eux de prendre une décision quelconque, c'est l'avantage financier qui en résultera pour le pays ; toutes les autres considérations les laissent complètement froids.

La question égyptienne en est une preuve manifeste. Nous parlons de l'Egypte, par ce que la mort de Tewfik-Pacha et l'avènement au pouvoir du jeune Khédive Abbas-Pacha donne à cette question un regain d'actualité et une importance considérable. On peut dire sans exagération aucune, que c'est celle qui préoccupe le plus en ce moment les hommes politiques de Londres.

Il n'est pas contestable que les Anglais nourrissent sur l'Egypte des visées secrètes et qu'ils cherchent à y établir une sorte de protectorat qui ferait de cette province une véritable colonie Anglaise. Les libéraux eux-mêmes sont d'avis que l'heure de l'évacuation n'est pas encore sonnée et que la Grande-Bretagne doit continuer à faire la police dans la vallée du Nil.

M. Edmond Fitz Maurice qui était sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office sous le ministère de M. Gladstone vient de publier dans la *Pall Mal Gazette* des notes sur la politique étrangère, qui ne laissent aucun doute à cet égard.

L'évacuation serait possible, au dire du lieutenant de M. Gladstone, si la pacification de l'Egypte était un fait accompli. Mais

---

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 23

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XII

Retour à la vie

Enfin, le brave Despujolles lui annonça un jour en souriant de son air indulgent, que, si elle avait quelque chose à dire au vicomte, elle pouvait maintenant se le permettre sans trop de risques.

Et Laura fut alors libre d'ouvrir à Antonin son cœur tout entier.

— Il n'y a pas un mois, lui dit-elle, vous me donniez le plus grand témoignage d'amour, vous me faisiez le plus grand sacrifice qu'une femme puisse attendre de la part d'un homme qu'elle aime. Aujourd'hui, c'est mon tour. Aujourd'hui je sais, je sens que, moi aussi, je vous aime, et c'est mon tour de vous le prouver. Vous me donniez votre nom, et, pour satisfaire à ma passion d'artiste, vous consentiez à me laisser au théâtre. Depuis, j'ai réfléchi ; j'ai durement éprouvé combien, dans les conditions de rang et de fortune où vous êtes, il me serait difficile, ou même impossible de rester sur les planches en entrant dans votre famille.

Je viens donc vous dire : j'accepte avec fierté votre nom, mon ami, et, sous une réserve que je vais faire tout à l'heure, je renonce au théâtre.

— Ah ! ma bien-aimée Laura ! s'écria Antonin avec transport.

— Votre père, qui a été si bon, sera content, reprit-elle. Nous éviterons autant que possible, le bruit et la publicité autour de notre mariage. Vous épousez la fille du comte Marcia. La Linda disparaît.

— Qu'était mon abnégation à côté de la vôtre ? soupira Antonin. Moi, je répudiais des préjugés que je trouve moi-même étroits et absurdes ; vous renoncez, vous, à vos triomphes, à votre art, à ce qui est, me disiez-vous, la moitié de votre vie ! Avez-vous bien mesuré toute l'étendue du sacrifice ?

— J'ai tout pesé et j'ai tout prévu. Et c'est pourquoi je voudrais faire cette réserve dont je vous parlais. A l'heure qu'il est, je crois fermement que notre amour, l'amour des enfants que j'aurais de vous — vous vous rappelez, c'est là mon autre rêve — je crois que le bonheur de la femme et de la mère ne me laissera rien regretter de mes joies et de mes succès d'artiste. Cependant, il se peut aussi qu'un jour, dans cinq ans, dans dix ans, l'ennui s'empare de moi et qu'un irrésistible besoin me prenne de revenir à ma chère musique, de retrouver, ne fût-ce que pour un moment, les luttes et les enivrements d'autrefois.

— En ce cas, mon ami, — je ne vous demande pas d'engagement écrit, — je vous demande seulement votre parole de gentilhomme que, ce jour là, vous ne vous opposeriez pas à mon retour vers le passé, et que vous me laisseriez rentrer au théâtre d'où je sors aujourd'hui pour l'amour de vous.

— Je vous en donne ma parole, Laura. Je vous aimerai tant, je vous ferai si heureuse que, j'en suis sûr, vous me resterez toute entière à jamais.

— Je l'espère et je le souhaite aussi ardemment que vous. Mais, vous le comprenez, pour que je marche avec vous vers l'avenir sans préoccupation et sans arrière pensée, il faut que je me sente toujours maîtresse de ma volonté, maîtresse de moi-même. Si j'avais à passer quelque jour un traité avec un directeur, l'opposition de mon mari pourrait annuler le contract. Il est convenu entre nous, Antonin, que vous renoncez d'avance à cette opposition.

Il réfléchit quelques instants, prit sur la table une feuille de papier, et écrivit au bas de la page: « Je donne mon consentement et mon approbation au traité intervenu entre Laura Marcia, ma femme, et... » Puis il signa et tendit le papier à Laura.

— Tenez, lui dit-il, voici votre liberté. Le rossignol peut entrer dans sa cage, la porte lui reste ouverte.

— Merci ! fit joyeusement Linda en l'embrassant. Et maintenant, mon ami, soyons tout au présent, à nos projets, à notre amour ! Arrangeons notre roman.

Voici comme ils l'arrangèrent.

Ils cacheraient leur bonheur à tous, même au docteur, même à Remissy. Ils tiendraient leur mariage secret, excepté, bien entendu, pour le père d'Antonin. Dès qu'Antonin serait tout à fait rétabli, ils iraient en Angleterre et s'y marieraient dans quelque ville du littoral, religieusement, devant un prêtre catholique, civilement, au consulat de France.

Puis, ils ne voulaient pas partir, ils voulaient disparaître. Laura avait toujours envie d'aller vivre dans ces belles contrées, si peu connues, de l'Amérique espagnole. Antonin, justement, dans ses longs voyages, ne les avait jamais visitées. C'est là qu'ils se réfugieraient, jusqu'à ce que la nostalgie les gagnât, perdus dans leur bonheur, « oubliant, oubliés. »

Le bail de l'hôtel de la rue de Boulogne fut résilié.

Les bibelots et objet d'art auxquels tenait Laura furent envoyés à Saint-Malo. Le reste fut vendu à un tapissier.

Antonin garda seulement son appartement de garçon du Boulevard Haussman, un pied-à-terre peu coûteux qu'on se réservait à Paris.

Laura n'emmenait que Jacinta qui parlait de se tuer si on la séparait de sa maîtresse et qui était fort capable d'exécuter sa menace.

Pozzoli reçut des mains du notaire de la Linda le dédit de 50,000 francs qui rompait son engagement au Théâtre-Italien.

— Tu es moitié content, moitié fâché, lui dit Lauretto Mina ; moi, je ne suis que content. Le voilà donc clos, ce livre assommant de la vertu de la Linda! Le chapitre premier du livre des amours s'ouvre par un enlèvement. Ça promet.

Je voudrais bien en être au chapitre deux.

A (suivre).

il n'en est pas ainsi, et l'ancien sous-secrétaire d'Etat, pour mieux démontrer la nécessité de la présence des Anglais sur la terre des Pharaons, déclare que le résultat d'une évacuation imprudente serait de replonger les fellahs dans l'esclavage et la misère, et de rouvrir la question d'Orient, ce qui pourrait amener une guerre européenne. M. Fitz Maurice est convaincu que si l'Angleterre quittait l'Egypte, elle y serait immédiatement remplacée par une autre puissance. Nous n'avons pas besoin de dire que cette affirmation est toute gratuite et qu'elle ne peut être considérée que comme un argument inventé par l'ancien sous-secrétaire d'Etat pour le besoin de la cause qu'il défend.

Voilà dix ans que les Anglais sont au Caire et qu'ils administrent l'Egypte, comme une de leurs colonies. Il nous semble pourtant que ce laps de temps était plus que suffisant pour pacifier ce pays. On peut même dire que si la paix et la sécurité ne sont pas complètement rétablies ; cette expérience de dix années prouve qu'ils sont incapables de rendre jamais ce service à l'Egypte.

En raisonnant comme le fait lord Fitz Maurice, il n'y a pas de raison pour que l'évacuation ait jamais lieu. Le gouvernement de la reine trouvera toujours que le moment psychologique pour laisser l'Egypte aux Egyptiens n'est pas encore arrivé.

Cependant des engagements ont été pris par la Grande-Bretagne et dans ces engagements il est dit que :

« Le gouvernement de Sa Majesté, à l'expiration de l'occupation anglaise, ou avant, proposera aux puissances et à la Porte un projet de neutralisation de l'Egypte sur la base des principes appliqués à la Belgique et fera relativement au canal de Suez des propositions conformes à celles qui sont contenues dans la circulaire du 3 janvier 1883. »

La question du canal de Suez a été réglée, mais les Anglais se sont bien gardés de soumettre celle de l'Egypte à l'appréciation des grandes puissances.

Lord Fitz Maurice prétend que le grand obstacle à une solution vient de la France qui nourrit la prétention d'établir son influence dans ce pays. Et il déplore « les espérances mal fondées qui existent en France où l'on croit que M. Gladstone, en arrivant au pouvoir, fera toutes les concessions qu'on lui demandera de faire à la France. »

Eh bien ! M. Fitz Maurice se trompe étrangement s'il s'imagine que nous poussons, en France, l'illusion jusqu'à croire que les libéraux Anglais sont capables de quelque générosité à notre égard. Non, nous les avons vus à l'œuvre et nous savons par expérience qu'ils sont Anglais avant tout, c'est-à-dire égoïstes et toujours disposés à favoriser, même au mépris de la justice et de l'équité, les intérêts et les prétentions de leur pays. Aussi, nous ne sommes nullement surpris de voir l'ancien sous-secrétaire d'Etat du ministère Gladstone déclarer que l'heure de l'évacuation de l'Egypte n'est pas encore venue et qu'elle ne viendra pas de si tôt.

Cependant, il faudra bien que l'on règle un jour cette question. Si l'Angleterre s'abstient par intérêt de l'aborder, d'autres, peut-être se chargeront de ce soin. La Turquie, en sa qualité de suzeraine de l'Egypte, pourrait fort bien prendre cette initiative et demander qu'elle soit résolue par un congrès.

J. Q.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 janvier 1892

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions de loi sur la réforme de l'impôt des prestations.

M. Briancard dit que le taux de la prestation varie de commune à commune, et de département à département, et qu'il pèse sur les contribuables d'une façon inégale sans tenir compte de la fortune.

M. Viger reconnaît qu'on peut voter en première délibération le projet de la commission parce qu'il contient la faculté d'option pour les communes ; mais ce n'est pas tant l'improportionnalité de la prestation vicieuse des contingents destinés à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires.

Transformer la prestation en centimes serait grever les chefs d'atelier qui, au lieu de payer 5 fr. 25 payeraient 12 fr. Mieux vaudrait modifier la loi sur les prestations, en faire disparaître la clause relative à la validité et établir une échelle qui modifierait l'inégalité de cet impôt.

M. Dupuy-Dutemps rappelle que la prestation, telle qu'elle existe aujourd'hui, constitue un impôt qui souvent frappe plus lourdement le pauvre que le riche. Trois solutions sont proposées. On peut faire de la prestation un impôt d'Etat, un impôt départemental ou lui maintenir son caractère communal.

La commission a repoussé les deux premiers systèmes. Elle espère que la Chambre ratifiera ses conclusions.

M. Bourgeois votera le projet. Cependant, il aurait mieux aimé que la Chambre adoptât le projet qu'il avait lui-même déposé et qui supprimait les prestations.

M. Constans dit que le gouvernement est d'accord avec la commission sur le principe de la loi ; mais, en seconde lecture, il présentera des observations sur les articles.

La Chambre décide de passer à la discussion des articles.

Les articles 1 à 10 et dernier sont adoptés.

La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

SÉNAT

Séance du 18 janvier

Le Sénat aborde la discussion relative aux frais de justice.

L'article 4 est adopté. Il supprime les droits de greffe dans les justices de paix, tribunaux civils et cours d'appel.

Sur l'article 5, M. Dupuy demande de rendre gratuit l'enregistrement des actes d'avoué à avoué.

L'amendement est repoussé.

L'article 5 est adopté avec un amendement de M. Munier, réduisant d'un tiers les droits sur les actes d'avoué à avoué.

Cet article 5 dispense du timbre les actes d'avoué à avoué.

INFORMATIONS

Le khédive Abbas Pacha

Alexandrie, 16 janvier.

Le khédive et son frère sont entrés dans le port à huit heures du matin. Le *Ferdinando-Maximiliano* était accompagné de navires de guerre anglais. Des salves royales ont été tirés des fortifications et par les vaisseaux égyptiens et anglais. Les vaisseaux ont arboré leurs pavillons. Le temps est splendide. Le prince Hussein les ministres, sir Francis Grenfell, les juges Scott et Palmer, ainsi que le consul général autrichien, se sont rendus à bord pour saluer le khédive.

Abbas Pacha a débarqué à huit heures et demie. Il a été reçu sur le quai par les ulemas, les consuls, les magistrats, la municipalité, les notabilités militaires et civiles. Les troupes britanniques et égyptiennes avec musiques et drapeaux formaient, sur le quai, la garde d'honneur.

Le khédive, qui est descendu au palais de Rassel-Teni, partira à dix heures pour le Caire. La population témoigne un grand enthousiasme.

Le Caire, 16 janvier, soir.

Le khédive, vient d'arriver au Caire. Il a été reçu sur le perron du palais par les princes de sa famille, les ministres, les membres du corps diplomatique, etc.

Le président du conseil a donné lecture de la dépêche du grand-visir reconnaissant Abbas pacha comme khédive d'Egypte. Les musiques ont joué l'hymne du sultan puis l'hymne khédivial. Cent un coups de canon ont été tirés.

Saint-Pétersbourg, 16 janvier.

A en croire les journaux russes, le nouveau khédive entreprendra prochainement un voyage en Europe, pendant lequel il visitera Constantinople, Odessa, Saint-Pétersbourg, Vienne et Paris. Avant ce voyage, il enverra son frère Mehemed-Aly-Bey notifier son avénement aux cours européennes.

Un sermon du père Didon à Bordeaux

On lit dans la *Dépêche :*

« L'orateur a félicité l'archevêque de Bordeaux de son attitude dans les derniers évènements. Il a blâmé ceux qui, dans les mêmes circonstances, s'étaient élevés contre la politique du Saint-Père. Il a conclu à la conciliation avec les pouvoirs établis. Il a vivement insisté pour que les catholiques jettent par-dessus bord la monarchie qui n'est plus qu'un embarras pour leur action politique. »

On lit dans la *Petite Gironde :*

« Comme on le voit, le sermon du P. Didon a été une véritable manifestation politique ; c'est la condamnation formelle et sans doute autorisée de l'attitude belliqueuse de M. de Cassagnac et de quelques évêques, vis-à-vis du gouvernement de la République. »

On lit dans le *Nouvelliste* :

« Nous n'avons ni à commenter ce discours, ni à discuter ce sermon. Mieux que toutes les discussions du monde, la suite des évènements montrera le plus ou moins de justice de ces appréciations. »

» Catholiques, s'est-il écrié, unissez-vous, soyez la majorité, emparez-vous du pouvoir ! Quand on a le pouvoir on fait tout ce qu'on veut. O naïfs ! vous vous êtes trop longtemps arrêtés devant les tombes. Ne regardez plus le passé. Portez vos yeux vers l'avenir. Etre la majorité au Parlement, tout est là, puisque le Parlement est aujourd'hui le roi. »

Incendie à la gare du Midi à Bordeaux

Bordeaux, 18 janvier.

Samedi le bruit courait en ville que la gare du Midi était en feu. Ainsi présentée, la nouvelle n'était pas tout à fait exacte. C'est bien dans un des bâtiments de la gare Saint-Jean que le feu avait pris, mais la gare proprement dite, située à quelque distance du lieu du sinistre n'a pas été atteinte.

A midi et demi, des employés de la statistique, dont le bureau fait face au bâtiment de la direction des chemins de fer du Midi, rue de la Gare, apercevaient une épaisse fumée, sortant d'une des fenêtres de l'aile gauche de ce bâtiment. Aussitôt l'alarme était donnée et, pendant qu'un employé allait prévenir le poste de police de la rue Lafargue, on mettait en batterie les quatre pompes de la Compagnie du Midi, dont une à vapeur, qui n'avait pas encore servi.

Le feu venait de se déclarer dans le bureau des archives de la Compagnie des chemins de fer du Midi, au troisième étage du bâtiment de la direction. Malgré tous leurs efforts, les employés de la Compagnie ne pouvaient parvenir à se rendre maîtres du feu, et ce n'est qu'à l'arrivée des pompiers et grâce au jet puissant de deux pompes à vapeur de la ville, qu'on a pu parvenir à éteindre l'incendie en inondant toute la partie située entre le pavillon central de l'horloge et l'aile gauche du bâtiment.

On dit, mais ce n'est qu'un bruit qui mérite confirmation, que le feu a été mis par une crevasse qui s'est produite à un tuyau de cheminée passant dans le local des archives.

Les dégâts sont importants. Presque tous les papiers sont brûlés : néanmoins, on a pu sauver les papiers situés au deuxième étage qui n'ont été que légèrement atteints par l'eau des pompes. Les réquisitions du ministère de la guerre ont également pu être placées en lieu sûr par M. Cabanes, chef de bureau de la direction.

On croit que les pertes s'élèveront à la somme de 200,000 fr., couverte par des assurances.

A trois heures, on était maître du feu, mais il restait encore à enlever les papiers atteints par le feu, afin d'éviter une reprise d'incendie. Nos braves pompiers, aidés des employés du Midi, y ont travaillé toute l'après-midi. Tous ont été admirables de dévouement, et nous devons dire que c'est grâce aux prompts secours qu'il a été permis d'éviter un plus grand sinistre.

Nous avons remarqué sur les lieux : le préfet de la Gironde, le maire de Bordeaux et quelques conseillers municipaux ; M. Michel, commissaire central ; le colonel du 6e hussards et le commandant Dupuy, du même régiment ; MM. Ortille, commissaire spécial des chemins de fer ; Hauzeau, inspecteur ; Pleindoux, commissaire de police du onzième arrondissement, etc.

MM. Pujol, capitaine des gardiens de la paix, et Guillaume, lieutenant, avaient organisé un bon service d'ordre. Un piquet en armes du 6e hussards, était également sur les lieux.

La rue de la Gare, près du pont du Guit, est jonchée de papiers lancés du haut du bâtiment.

Pendant toute la soirée une grande foule a stationné aux abords du bâtiment incendié.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Nos compatriotes

Notre compatriote M. Charles-Célestin-Antony Landes, administrateur de 1re classe des affaires indigènes de Cochinchine, est nommé à l'emploi de résident de 1re classe en Annam et au Tonkin.

— M. le ministre de la marine va confier à M. Desportes, capitaine de vaisseau, le commandement du cuirassé le *Courbet*, réservé à notre compatriote M. le commandant Gaillard, qui ne peut le prendre pour des raisons de santé.

— M. Halberg, professeur à la faculté des lettres de Toulouse, est promu de la 3e à la 2e classe de son grade.

— Notre compatriote, M. André, substitut à Toulon, est nommé procureur de la République à Forcalquier.

COUR D'ASSISES DU LOT

Les assises s'ouvriront, à Cahors, le 15 février prochain, sous la présidence de M. Delord, conseiller près la Cour d'appel d'Agen.

Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni, comme nous l'avons annoncé, samedi soir, à 8 h. 1/2.

M. le maire expose qu'il a reçu de Mme Salbant une lettre relative à l'affaire pendante entre son mari et le maire de Cahors.

Il donne lecture de cette lettre, par laquelle Mme Salbant offre à la ville :

1° Une somme de 30,000 fr. versée comptant;

2° La cession du cautionnement de son mari, soit 12,400 fr. ;

3° Une somme de 1,000 fr., montant d'une saisie opérée par la ville sur le loyer de l'hôtel de l'Europe.

4° Le montant du loyer du même hôtel, affermé pour cinq ans encore, à raison de 4,000 francs par an, soit 12,500 fr. déduction faite de 7,500 fr. représentant les intérêts à 5 0/0 de la première somme de 30,000 fr. qui a été empruntée et des impôts établis sur l'hôtel.

La ville toucherait ainsi une somme de 54,400 fr. et, comme le déficit constaté par les inspecteurs des finances s'élève à 56,700 fr., la différence, soit 2,330 fr., serait couverte par un engagement pris en commun par M. et Mme Salbant.

Après la lecture de cette lettre, M. le maire demande au conseil s'il veut accepter les propositions de Mme Salbant. M. Costes ajoute qu'il est de tout intérêt que la ville accepte cette offre, parce que, dans le cas contraire, elle serait en risque de perdre la moité de la dette contractée par M. Salbant envers elle.

Devant l'intérêt de la ville, le Conseil accepte les propositions de Mme Salbant, autorise le maire à donner quittance et mainlevée et enfin à faire toutes les transactions nécessaires.

M. le maire demande ensuite au Conseil de lui donner pouvoir de choisir un expert pour trancher le diffèrend qui existe entre la ville et MM. Iches et Séguy, au sujet de l'alignement de la rue Salvat, et donne lecture du texte du compromis relatif à ce différend.

Le Conseil approuve le compromis et donne pouvoir au maire de choisir un expert.

Mairie de Cahors

Le Maire de la Ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur, à l'honneur de porter à la connaisssance des électeurs, que les listes électorales sont déposées au secrétariat de la Mairie à partir *du 15 janvier courant jusqu'au 4 février prochain.*

Tout citoyen peut réclamer son inscription sur les listes, et tout électeur inscrit sur l'une des listes du département a le droit de réclamer la radiation ou l'inscription de tout individu omis ou indûment inscrit.

Les électeurs qui n'auront pas pris la précaution de s'assurer s'ils figurent sur les listes, ne pourront imputer qu'a leur propre négligence, le défaut de leur inscription.

REVUE

La revue trimestrielle de janvier a eu lieu samedi, à 3 heures, dans la cour de la caserne Bessière.

M. le colonel Delamarre a passé l'inspection du régiment.

Au cours de la revue, le drapeau a été présenté aux jeunes recrues.

MM. Le Sueur, sous-intendant militaire, et Poupelin, capitaine, récemment promus dans la Légion d'honneur, ont reçu la croix des mains de M. Delamarre.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE DE CAHORS

Les membres du comité de l'Association des anciens élèves du lycée de Cahors se sont réunis dimanche pour la reddition des comptes de la Société.

Il résulte des comptes présentés que les recettes se sont élevées en 1891 à la somme de 2,319 fr. 75, et les dépenses à 1,542 fr. 30. Sur cette dernière somme, 1,196 fr. 75 ont été consacrés au paiement de bourses au lycée et 113 fr. aux achats de prix et de livres classiques donnés à des élèves.

L'actif de la Société, au 31 décembre 1891, s'élevait à la somme de 6,016 fr.

Le nombre des sociétaires, à la même date, était de 165, dont 14 membres perpétuels et 151 membres annuels.

Le comité a décidé que ces comptes seraient soumis à l'approbation de l'assemblée générale qui doit avoir lieu le samedi 6 février prochain.

Le comité a, en outre, décidé qu'en présence du deuil récent dans lequel se trouvent plusieurs membres de la Société, le banquet annuel n'aurait pas lieu le 6 février prochain, mais à une date qui serait ultérieurement fixée.

L'ÉBOULEMENT DE ST-DENIS

L'éboulement dont nous avons déjà parlé et qui s'est produit sur la voie ferrée de Cahors à Brive, à 50 mètres après le viaduc de Saint-Denis, a pris des proportions inquiétantes. Peu à peu les terrains s'affaissent et l'éboulement qui ne formait d'abord qu'une masse de cent mètres cubes environ peut être évalué aujourd'hui à 5,000 mètres.

Toutefois, si le temps n'est pas trop mauvais, la compagnie d'Orléans espère pouvoir procéder à l'enlèvement des deblais sans trop de difficultés et sans apporter de sérieux changements à la marche des trains.

La classe de 1891

On lit dans le *Figaro :*

« On sait qu'en exécution de la loi du 15 juillet 1889, le tirage au sort des conscrits de la classe 1891 va avoir lieu, du 26 janvier au 18 février, dans les différents arrondissements de Paris et les communes du département de la Seine.

« Le nombre des inscrits est, cette année, très sensiblement inférieur à celui des années précédentes. La raison en est que la génération appelée en 1892 sous les drapeaux comprend des enfants nés pendant le siège, où les mariages et les naissances furent si rares et où la mortalité infantile fut si considérable. Néanmoins, le nombre total des conscrits sera, en dépit de ce motif, au moins égal à celui des classes antérieures, parce qu'en 1892, pour la première fois, on appliquera la loi sur les omis. »

Remonte de gendarmerie

Le 29 janvier à dix heures du matin, à Agen, la légion de gendarmerie procèdera aux achats de 15 à 18 chevaux du type de cavalerie de ligne artillerie-selle ; taille de 1 m 50 à 1 m 60 au maximum.

Les animaux seront examinés dans l'ordre de préférence suivant :

Ceux âgés de 8 ans : et ensuite 7, 6, 5 et 4 ans accomplis.

Les chevaux nés en 1888 ne seront acceptés que faute d'autres, et s'ils sont assez étoffés pour être mis en service immédiatement.

Un Ordre du jour du général Vincendon

A propos d'un acte de courage accompli par le sergent Youlet du 11e de ligne, à Montauban, le géréral Vincendon a adressé aux troupes de la garnison l'ordre du jour suivant :

« Samedi, 9 janvier, vers 9 h. 1/2 du matin, la femme Rosalie Anglade, voulant se suicider, se jetait dans le Tarn, près l'embouchure du ruisseau Lagarrigue, où elle se savait moins en vue des passants.

» Aux cris poussés par quelques laveuses qui, ayant remarqué les allures de cette femme, l'avaient suivie des yeux, le sergent Youlet, du 11e de ligne, s'est précipité de la remise du pont Lagarrigue, où il surveillait une corvée de travailleurs, et s'est jeté, tout habillé, sans aucun souci de la température ni de la profondeur de l'eau en cet endroit.

» La promptitude de son intervention lui permit de ramener au bord la femme Anglade, qui, autrement, se rerait infailliblement noyée.

» Le général de division, commandant d'armes, est heureux de porter à la connaissance des corps et services de la garnison, cet acte de courage et de dévouement et il adresse toutes ses félicitations au sergent Youlet, qui sera l'objet d'une proposition pour une médaille d'honneur.

» Montauban, le 13 janvier 1892.

» *Le général commandant d'armes,*

» VINCENDON. »

L'Eclairage des Combats de nuit

De curieuses expériences ont eu lieu lundi au camp de Satory, en présence d'une commission d'officiers désignés par le ministre de la guerre ; il s'agissait d'expérimenter un appareil d'éclairage portatif pour le tir de l'infanterie dans les combats de nuit.

L'inventeur de cet appareil est un jeune lieutenant du génie, du plus grand avenir, M. Léonce Astier, originaire du Limousin et bien connu à Cahors.

TRAVAUX PUBLICS

Le 11 février prochain, à 2 h. de l'après-midi, il sera procédé, à la préfecture, par M. le préfet du Lot, à l'adjudication des fournitures de matériaux destinés à l'entretien des routes nationales du département, pendant 5 années, du 1er janvier 1892 au 31 décembre 1897.

Les travaux dont il s'agit forment neuf lots, savoir :

1er lot, route n° 20, de Paris à Toulouse, entre la limite de la Corrèze et la borne 28 k. (28 k.), mise à prix, 15,480 fr., cautionnement, 500 francs.

2e lot, route n° 20, entre les bornes 28 k. et 66 k, 500 (38 k. 500), mise à prix, 17,040 fr., cautionnement, 550 fr.;

3e lot, route n° 20, entre les bornes 66 k. 500 et 87 k. (20 k. 500), mise à prix, 35,400 fr., cautionnement, 1,200 fr.;

4e lot, route n° 20, entre la borne 87 k. et la limite du département (19 k. 697), mise à prix, 22,800 fr., cautionnement, 800 fr. ;

5e lot, route n° 111, de Milhau à Tonneins, entre la borne 0 k. et le pont Louis-Philippe (45 k. 452), mise à prix, 29,400 fr., cautionnement, 1,000 fr.;

6e lot, route n° 111, de Milhau à Tonneins, entre la route nationale n° 20 à Regourd et la limite du département (42 k. 934), mise à prix, 45,000 fr., cautionnement, 1,500 fr.;

7e lot, route n° 122, de Toulouse à Clermont, entre la rivière du Lot et la limite du Cantal (25 k. 250), mise à prix, 19,800 fr., cautionnement, 800 fr.;

8e lot, route n° 140, de Figeac à Montargis, entre Figeac et la borne 35 k. 500 (35 k. 500), mise à prix, 25,000 fr., cautionnement, 1,000 fr.

9e lot, route n° 140, entre la borne 35 k. 500 et la limite de la Corrèze (21 k. 977), mise à prix, 18,000 fr., cautionnement, 700 fr.

Chaque lot sera soumissionné et adjugé séparément.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 4 janvier 1892

Présidence de M. Daymard, directeur semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues. Sur sa proposition, la Société décide que la Commission du *Bulletin* sera convoquée le jeudi 7 janvier, à 8 heures 1/2 du soir, pour arrêter la composition du 4e fascicule de l'année 1891.

M. l'abbé Taillefer, curé de Cazillac, près Lauzerte (Tarn-et-Garonne), est élu membre correspondant, sur la présentation de MM. Greil et l'abbé Gary.

M. Greil, au nom de ce nouveau membre, donne lecture *d'une ordonnance du duc de Candale aux habitants, imposant à diverses communes du Quercy le paiement de la somme de 20,000 livres, pour le Régiment de Saint-Luc.*

Ce document date de l'époque de la guerre de Guyenne (1651-1653), et est extrait des archives du château de Lauture (Tarn-et-Garonne).

M. l'abbé Gary continue la lecture des *Comptes du chapitre de la cathédrale de Cahors* pour l'année 1652, par M. Paul de Fontenilles.

Le Président, J. DAYMARD. *Le Secrétaire,* J. BLANC.

Réforme des colis postaux

On sait que sur la proposition de M. de Selves, le Congrès international postal de Vienne a émis un vœu en faveur de la réorganisation et de l'extension du service des colis postaux. Dès son retour en France, M. de Selves a entamé des négociations en vue d'obtenir une amélioration dans ce service. Les compagnies françaises ont accepté.

Il y aura à l'avenir deux sortes de colis : ceux de moins de trois kilos, ceux de 3 à 5 kilos. Ceux de la première catégorie, supporteront une taxe de 50 centimes, ceux de la seconde, une taxe de 70 centimes. Les droits de timbre de 10 centimes, de factage, 25 centimes, seront communs à tous les colis postaux, pour ceux de moins de 3 kilos aussi bien que pour ceux de 3 à 5 kilos, qui pourront être expédiés contre remboursement jusqu'à 500 francs.

L'indemnité, en cas de perte ou d'avarie, sera maintenue à 15 fr. pour les colis postaux de moins de 3 kilos ; elle est portée à 25 fr. pour ceux de 3 à 5 kilos. Le nouveau type des colis postaux sera créé. Celui des colis postaux chargés ou avec valeur déclarée et frais, se composeront seulement des frais de transport, des colis postaux ordinaires et de la taxe d'assurance égale à celle des lettres chargées, soit actuellement de 10 centimes par 100 fr., taxe qui sera abaissée prochainement pour les chargements. Enfin, toutes les localités desservies par les correspondances de chemins de fer ou par les courriers de poste et voiture seront comprises dans le réseau des colis postaux.

LE MARCHÉ-FOIRE

Malgré le beau temps qui a succédé momentanément à la pluie dont nous sommes inondés depuis plusieurs semaines, le marché-foire de samedi, 16 courant, n'a pas eu une grande importance.

Le foirail aux bœufs était cependant assez garni, mais les affaires languissaient, et, en somme, il y a eu peu de ventes.

Marché aux porcs. — Les porcs gras étaient nombreux ; les animaux mis en vente n'étaient pas d'une grosseur au-dessus de l'ordinaire, mais ils se faisaient remarquer par leur graisse. Comme à la foire dernière, les cours variaient de 45 à 50 fr. les 50 kilos.

Les porcelets, peu nombreux du reste, étaient hors de prix ; aussi les acheteurs se montraient-ils très réservés.

Marché aux oies. — Nous arrivons à la fin de la saison ; tous les ménages ont peu ou prou fait leurs approvisionnements. C'est ce qui explique la petite quantité d'oies grasses apportées au marché.

Toutefois, il y avait sur cette marchandise une légère hausse. Les belles qualités se sont vendues 90 cent. le demi-kilo. Avis aux retardataires.

La volaille, où se faisaient remarquer une assez grande quantité de dindons, était au prix ordinaire de 60 à 75 cent. le demi kilo.

Les œuf valaient de 70 à 75 cent. la douzaine ; par conséquent, baisse.

Marchés divers. — Les marchands de bois et de ferraille ne sont pas contents. Les premiers comme les seconds n'étant pas habitués aux emplacements nouveaux que la municipalité leur a assignés, ont encore fort peu de visiteurs.

Il faut avouer aussi que ces emplacements sont moins favorables que les anciens ; les marchands de bois se voient relégués dans un quartier peu en vue, peu fréquenté.

Les marchands de ferraille, de vieux linge, de meubles divers, quoique installés sur les boulevards, sont moins à la portée des passants.

Dans ce remaniement peu urgent, aucun des intéressés n'est heureux de son sort. Ce n'était pas la peine, assurément, de changer d'emplacement, dit avec juste raison le *Ralliement*.

Halle. — Le blé vaut de 20 à 21 l'hectol., le plus beau arrive même à 21 fr. 50.

Le maïs de 10 à 11 fr. l'hectol.

Les pommes de terre de 2 fr. 50 à 3 fr. le sac.

Fruits divers. — Les pommes sont chères, vu la saison avancée ; les marrons *non gelés* se vendent de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 la mesure de 5 litres ou boisseau ; les belles prunes dites d'Agen valent de 0 fr. 40 à 0 fr. 50 le demi-kilo, belle grosseur.

CONFÉRENCE SOCIALISTE A FIGEAC

M. Paul Lafargue, député socialiste de Lille, fera le jeudi 21 janvier courant, à 8 heures du soir, une conférence publique à l'ancien palais de justice.

Ordre du jour : Le socialisme scientifique et le socialisme chrétien.

***

MM. Paul Lafargue et Jules Guesde viennent de faire à Bordeaux une conférence sur le même sujet.

En ouvrant la séance, M. le président a annoncé que MM. l'abbé Naudet et le Frère Hippolyte Gayraud, de l'Institut catholique de Toulouse, ont demandé la parole qui leur est accordée. En terminant, le président déclare regretter l'absence de M. de Mun, spécialement invité.

Y aura-t-il à Figeac de semblables éléments de discussion ?

Gourdon

Nous apprenons que le conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans a fait remettre à M. le maire la somme de 125 fr. pour les pauvres de la commune.

***

Le samedi 23 janvier courant, à 2 heures, M. Drouhault, professeur d'agriculture du département du Lot, fera une conférence agricole à la mairie de Gourdon, en assemblée générale et publique du syndicat.

***

La neige est tombée de nouveau jeudi et vendredi sur Gourdon et ses environs. Il a fortement gelé dans la nuit de samedi. Dimanche le temps était beau, mais la température était très basse.

***

Dans la nuit du 7 au 8 janvier courant, un vol de quatre poules, un chapon et onze poulets a été commis chez Mme veuve Gibert, propriétaire au Colombier, près Gourdon.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Vol de truffes

Il y a quelque temps, la gendarmerie de Gramat était prévenue par plusieurs propriétaires que divers vols de truffes avaient été commis à leur préjudice. Dimanche dernier, deux gendarmes de la brigade allaient s'embusquer dans des truffières, et après quelques moments d'attente, ils aperçurent un homme qui, muni d'une bèche, enlevait les truffes qui se trouvaient dans la terre, à quelques pas de leur poste d'observation. Immédiatement arrêté, il reconnut avoir volé des truffes, et se nommer Vaysse Baptiste, cultivateur, âgé de 41 ans, demeurant à Reilhaguet.

Conduit lundi devant M. le procureur de la République, il a été condamné le même jour par le tribunal correctionnel de Gourdon à 3 mois et 1 jour d'emprisonnement.

Vaysse a déjà subi plusieurs autres condamnations.

PLANTATION D'ARBRES

Nombre de petites communes de France se plaignent de la pénurie de leurs ressources. Ne pourrait-on pas, avec le concours de l'Eat, remédier à cette situation en plantant sur les routes départementales ou communales certaines espèces d'arbres fruitiers, notamment le pommier ? Dans certains pays, ce système a donné d'excellents résultats.

Ainsi, on nous signale la commune d'Echternach (grand-duché de Luxembourg), qui vient d'adjuger pour le prix de 3,500 fr. les fruits des arbres plantés sur les routes de son territoire.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

QUALITÉ DU SOL

(Suite)

— Vous ne nous parlez pas des engrais chimiques ?

— Comme tous les cultivateurs, j'ai dans la main les éléments nécessaires pour la fertilisation de mes terres et avant d'en acheter à beaux deniers, j'utilise mes propres ressources. Certains propriétaires ne songent pas assez aux vieux engrais traditionnels, ils pensent un peu trop aux engrais nouvellement inventés. Moi je ne les dédaigne pas absolument, mais je ne puis les regarder comme engrais usuels à cause de leur prix.

En faisant des composts j'augmente mes fumiers et j'économise mon argent, je fume quand je veux et je suis indépendant des marchands spéculateurs qui cherchent plus leurs intérêts que ceux des autres. Je ne récolte pas moins pour celà. Voyez-vous, acheter ce qu'on a chez soi pour rien, c'est une fantaisie de riche que nous ne pouvons nous permettre.

Notre fumier, bien préparé, bien entretenu, doit passer avant celui de l'industrie.

Après vous avoir parlé des différentes sortes de fumiers je vous ferai observer que la terre est sujette, comme nous, à diverses maladies ; ainsi, en temps de sècheresse, l'urine des brebis *parquées* dans le champ, les labours et les repiquages, faits entre deux averses la gâtent et la rendent stérile pour longtemps ; on ne peut mélanger la terre sèche à la terre humide sans lui nuire ; de même on ne doit pas toucher à la terre avant le lever de la *gelée blanche*.

Un terrain contrarié est facile à reconnaître, à la place d'une belle récolte, viennent des fleurs blanches ou rouges, *ogullious* (peignes de Vénus), *onders* (coquelicots), etc. Inutile de continuer à ensemencer des céréales là-dessus. L'esparcette seule y prospère, nettoie la terre et lui rend ses qualités.

— D'où viennent ces tas de pierres ?

— En labourant nous en soulevons de grandes quantités qui finiraient par couvrir le sol ; quand le temps est sec nous les portons ici à pleins tombereaux, elle sert à l'entretien des murs de clôture.

La terre est comme un bon travailleur qui n'aime pas à se reposer, mais qui tient à varier son travail ; si on lui donnait toujours les mêmes plantes à nourrir, elle s'épuiserait vite, il faut avoir soin de renouveler ses assolements. Les meilleurs sont ceux qui font reparaître le moins souvent les mêmes plantes. Celle qu'on ne bine pas telles que le blé, le seigle, etc., salissent le sol, les autres le nettoient.

LE BLÉ OU FROMENT

De toutes les céréales, la plus importante sans conteste, est le froment dont on fait le pain. L'expérience m'a appris que ces semailles doivent être aventives, du 25 septembre à la Toussaint, voilà la meilleure saison ; celles qui se font après cette époque réussissent rarement.

Ecoutez le proverbe :

Si tu veux bien moissonner
Ne crains de trop tôt semer.

Jamais on ne se repent d'avoir suivi ce conseil surtout dans notre Causse qui est si sec. Le blé enraciné avant l'arrivée de l'hiver résiste mieux à la rigueur de la saison que celui qui aura à peine germé quand tomberont les premières gelées.

Quelquefois cependant les derniers semés valent les autres, davantage même ; mais ce sont là des exceptions desquelles il ne faut pas garder souvenir. Rien n'est plus important que le choix d'une bonne semence, de préférence nous semons du blé de l'année, soigneusement vanné et criblé ; le mieux nourri et le plus gros produit naturellement un germe fort et vigoureux. En mettant dans l'eau le blé destiné à la semence nous reconnaissons le bon et le mauvais, les grains cassés et défectueux, de peu de poids surnagent avec les mauvaises graines des herbes qui se mêlent aux céréales ; nous mettons tout cela de côté pour les volailles.

Pour n'avoir pas la récolte *charbonnée*, il faut *vitrioler* ou *chauler* la semence ; on emploie deux procédés : le vitriol ou la chaux est délayé dans l'eau chaude, à raison de un quart de livre de la première nature par sac et de livres de la seconde. Cette eau est ensuite versée sur les tas de grains qu'on remue avec une pelle en bois. Les anciens plongeaient des paniers pleins de grains dans l'eau, dans un chaudron et enlevaient les grains surnageant. Rarement nous ensemençons le blé récolté dans nos champs, nous le changeons à peu près tous les ans ; mais pour en avoir de bon il faut s'adresser à des propriétaires consciencieux.

Notre propriété est divisée en deux *estibados* (soles) ; le blé se fait sur une terre où il y avait précédemment du maïs, de l'avoine, du seigle, du tabac, des pommes de terre, du blé noir, du fourrage, etc.

Si le terrain était occupé par l'esparcette on sème le blé sans avoir défriché ; en faisant un premier labour on s'exposerait à manquer la récolte.

Autant que possible, pour ensemencer le blé, nous défrichons à temps pour qu'en semant, l'herbe périsse entièrement ; si le premier labour va de l'est à l'ouest, le second doit se faire du nord au sud.

Nous fumons, labourons, épierrons, et hersons de notre mieux, aussi une dizaine de jours après les semailles nous avons la satisfaction de voir pousser la récolte ; quand on sème tard, le blé reste longtemps dans la terre et risque de se geler.

(A suivre.) J. MEULET,
Instituteur public à Carlucet.

LE VIN DE VIAL

est le remède indiqué dans les cas graves résultant de toute épidémie. Utile pendant la maladie, indispensable dans la convalescence, il détermine une *guérison rapide, évite l'affaiblissement et prévient toute rechute.* VIAL, rue Victor-Hugo' LYON.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat
Méfiez-vous des contrefaçons !

PILULES GICQUEL. la Boîte 1f.50

BULLETIN FINANCIER

du 18 janvier 1892

La semaine débute bien pour nos rentes, mais les affaires ne se réveillent pas. On continue à rester dans l'expectative et personne ne s'engage. La faiblesse continue de certains fonds étrangers arrête le développement des affaires.

Le 3 0/0 est à 95.37 1/2 le nouveau à 95.47 1/2

Les actions de nos grands établissements de crédit sont calmes. Le Foncier finit à 1218.75, le Crédit Lyonnais reste à 803.75, la Banque de Paris est un peu lourde à 677.50.

Nos grands chemins ne varient pas.

On demande les actions des voies ferrées économiques à 530 25. Le Suez se réveille un peu à 2665.

Nons retrouvons les fonds étrangers à peu près aux mêmes cours que samedi. L'Italien est ferme à 90.05. Le Portugais a regagné aujourd'hui 30 3/8 sur la formation du nouveau cabinet. L'Extérieure Espagnole reste toujours lourde.

En Banque, les valeurs minières sont calmes, la Morena est à 108.75, le Champ d'or cote 60. Nous rappelons que c'est le 26 courant que sera close au Comptoir des fonds nationaux la souscription aux 2400 obligations du Canal de Toulouse.

Le prix de 295 auquel est fixé le taux d'émission des obligations de la ligne de Beyrouth à Damas est très avantageux. On sait que l'entreprise de la route de Beyrouth à Damas a donné de magnifiques résultats ce sera plus avantageux encore avec une voie ferrée.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1er itinéraire : 1re classe 225 fr. — 2e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2e, 3e et 4e itinéraires : 1re classe, 180 fr. — 2e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 °/o du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduits de 25 °/o, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Pau, Biarritz
Salies-de-Béarn

Tarif spécial A no 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : **10 jours,** non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 °/o du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz
Salies-de-Béarn

Tarif spécial A no 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de	3	personnes	25 °/o
—	4	—	30 °/o
—	5	—	35 °/o
—	6	— ou plus	40 °/o

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 °/o du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

Combien de personnes, privées de sommeil à la suite d'émotions morales, de chagrins prolongés ou de travaux intellectuels excessifs, doivent au Sirop de Follet un repos qui a relevé leurs forces et leur courage. On trouve le Sirop de Follet dans toutes les pharmacies et dans tous les pays au prix de 3 fr. le flacon. Il est prudent de s'assurer que le flacon porte la signature de l'inventeur.

Contre l'Influenza

L'Influenza, cette terrible maladie qui fait tant de victimes en ce moment, débute par des maux de tête, des frissons, une fièvre intense, le manque d'appétit. Hâtez-vous, enrayez la maladie. Pour cela, prenez avant chaque repas 1 ou 2 **Pilules Gicquel**. Vous arriverez ainsi à dégager promptement les muqueuses de l'estomac et des instestins, vous empêcherez les microbes de les tapisser et d'infester tout l'organisme.

Contre la TOUX et la **COQUELUCHE** le Sirop pectoral de Nafé de Delangrenier sera donné avec succès et *sécurité* aux Enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. — Prix : 2 fr.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des *Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes*, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les *Crachements de Sang*, les *Hémorrhagies utérines* et *intestinales*, les *Pertes*, la *Dyssenterie*, etc.
Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG.** Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, *phen*, 102, r. Richelieu, PARIS, & *Phies*.

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**
et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche
DU LOT

Bibliographie

PARIS-PIANO

BIBLIOTHÈQUE MUSICALE BI-MENSUELLE
Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois
11, rue d'Hauteville, Paris

PARIS-PIANO publie dans chaque numéro :

1° Un Morceau inédit (fantaisie, étude, adaptation d'opéra, etc.)

2° Un Morceau inédit (musique de genre, de danse, originale ou tirée d'opérettes en vogue).

Ces deux Morceaux de difficulté moyenne sont édités avec un grand luxe, gravés avec soin, imprimés sur beau papier, livrés sous couverture originale et représentant environ fr. 12 de musique à prix marqués.

Innovation du *Paris-Piano*. — Chaque morceau important est accompagné d'une « Lettre autographe de l'Auteur », donnant les indications relatives à l'exécution de l'œuvre.

3° Un supplément littéraire : Revue de la quinzaine (musique, théâtres, mode, bibliographie, etc.).

4° Un supplément artistique : Portraits de célébrités contemporaines.

AVIS IMPORTANT

En présence de l'immense succès du 1er no de

PARIS-PIANO

(**50,000** exemplaires enlevés en 15 jours)

L'Administration de cette publication a décidé de vendre au numéro chacun des fascicules suivants.

Paris-Piano est en vente au prix de UN FRANC le numéro chez tous les libraires, marchands de musique et de journaux.

Abonnements : un an, **20** francs.

AUDOUARD *Chirurgien-dentiste à Brive*, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4e mercredi de chaque mois.

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1er Juillet 1891.

De Paris à Toulouse

		Expr. 1e, 2e, 3e cl.	Expr. 1e, 2e, 3e cl.	Expr. 1e, 2e, 3e cl.	Express 1re classe.		
PARIS	départ.	12h. m.	9h. m.	3h. 10 s.	7h. 40 s.	—	—
BRIVE	arrivée.	12 40 soir.	6 21 soir.	7 40 matin.	5 8 matin.	Omnibus	—
	départ.	1 10	6 45	7 50	5 17	7h. 5 soir.	—
Noailles		1 25	—	8 5	—	7 20	—
Chasteaux		1 35	—	8 15	—	7 30	—
Gignac-Cressensac		1 48	—	8 28	—	7 43	—
SOUILLAC	arrivée.	2 8	7 26	8 48	5 58	8 3	—
	départ.	2 14	7 29	8 53	6 1	8 11	—
CAZOULÈS	arrivée.	2 21	—	9 »	—	8 18	—
	départ.	2 22	—	9 1	—	8 21	—
Lamothe-Fénelon		2 35	—	9 14	—	8 34	—
Nozac		2 45	—	9 24	—	8 44	—
GOURDON		3 »	8 »	9 36	6 32	8 58	—
Saint-Clair		3 10	—	9 46	—	9 8	—
Dégagnac		3 22	—	9 58	—	9 20	—
Thédirac-Peyrilles		3 33	—	10 9	—	9 31	—
Saint-Denis-Catus		3 45	—	10 20	—	9 43	—
Espère		3 54	—	10 29	—	9 52	—
CAHORS	arrivée.	4 5	8 41	10 40	7 13	10 3	matin.
	départ.	4 20	8 47	—	7 20	7 25 matin.	10 14
Sept-Ponts		4 31	—	—	—	7 37	10 24
Cieurac		4 47	—	—	—	7 55	10 38
Lalbenque		4 56	—	—	—	8 4	10 45
Montpezat		5 7	—	—	—	8 15	10 55
Borredon		5 20	—	—	—	8 29	11 8
Caussade		5 31	9 31	—	8 4	8 40	11 18
Réalville		5 40	—	—	—	8 50	11 27
Albias		5 48	—	—	—	8 58	11 35
Fonneuve		5 56	—	—	—	9 7	11 43
MONTAUBAN		6 11	9 58	—	8 30	9 23	11 53
TOULOUSE	arrivée.	7 55	11 10	—	9 29	—	1 30 s. ou 12 h. 49 p. l'Expr.

De Toulouse à Paris

		Express 1re classe.	Expr. 1e, 2e, 3e cl.	Expr. 1e, 2e, 3e cl.	Expr. 1e, 2e, 3e cl.	Express	Omnibus.
TOULOUSE	départ.	2h. 25 soir.	2 30 soir.	6h. » soir.	—	6h. 15 matin.	9h. 25 matin.
MONTAUBAN		3 24	4 30	7 30	—	7 30	10 50
Fonneuve		—	4 43	—	—	7 43	11 3
Albias		—	4 51	—	—	7 51	11 11
Réalville		—	4 59	—	—	7 59	11 19
Caussade		3 49	5 11	7 58	—	8 11	11 31
Borredon		—	5 21	—	—	8 21	11 41
Montpezat		—	5 38	—	—	8 38	11 58
Lalbenque		—	5 53	—	—	8 54	12 13 soir.
Cieurac		—	6 1	—	—	9 2	12 21
Sept-Ponts		—	6 13	—	—	9 14	12 33
CAHORS	arrivée.	4 32	6 21	8 46	—	9 22	12 41
	départ.	4 38	6 30	8 54	6 5 matin.	9 30	—
Espère		—	6 44	—	6 20	9 44	—
Saint-Denis-Catus		—	6 57	—	6 33	9 57	—
Thédirac-Peyrilles		—	7 11	—	6 48	10 11	—
Dégagnac		—	7 20	—	6 57	10 20	—
Saint-Clair		—	7 29	—	7 6	10 29	—
GOURDON		5 23	7 44	9 43	7 23	10 43	—
Nozac		—	7 53	—	7 32	10 52	—
Lamothe-Fénélon		—	8 2	—	7 42	11 1	—
CAZOULÈS	arrivée.	—	8 11	—	7 52	11 10	—
	départ.	—	8 13	—	7 54	11 12	—
SOUILLAC	arrivée.	5 47	8 20	10 7	8 2	11 19	—
	départ.	5 50	8 25	10 11	8 8	11 25	—
Gignac-Cressensac		—	8 54	—	8 40	11 54	—
Chasteaux		—	9 5	—	8 51	12 4	—
Noailles		—	9 13	—	9 »	12 12	—
BRIVE	arrivée.	6 32	9 28	10 55	9 16	12 27	—
	départ.	7 1	—	11 5	—	12 49	—
PARIS	arrivée.	4 37m.	—	10 21m	—	11 38s.	—

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — *D.*	6h 40 matin	12h 50 soir.	6h 39 soir.
Mercuès	6 54	1 4	6 53
Arrêt Douelle	6 58	»	6 57
Parnac	7 5	1 15	7 4
Luzech	7 11	1 22	7 11
Castelfranc	7 25	1 35	7 23
Arrt Prayssac	7 28	»	7 26
Puy-l'Evêque	7 36	1 46	7 34
Duravel	7 43	1 54	7 41
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — *A.*	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX	3 51 soir.	8 11 matin	4 43
PARIS. — *Ar.*	11 37	4 37	10 21 m.

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — *D.*	3h 50 s.	12h 50 m.	7h 45 mat
— *Expres.*	7 40		12 45
BORDEAUX	» »	6 10 soir.	3 34 soir.
LIBOS. — *D.*	8 35 matin	3 30	9 5
Fumel	8 41	3 38	9 11
Soturac-Touzac	8 51	3 50	9 21
Duravel	8 59	3 59	9 28
Puy-l'Evêque	9 6	4 8	9 35
Arrt Prayssac	9 13	»	9 42
Gastelfranc	9 19	4 23	9 48
Luzech	9 29	4 36	9 58
Parnac	9 37	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 42	»	10 11
Mercuès	9 47	4 57	10 16
CAHORS. — *A.*	9 59	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — *D.*	7h 45 matin	11h 30 mat.	5h 23 soir.
Cabessut, halte	7 54	11 41	5 32
Arcambal	8 4	12 4 soir.	5 42
Vers	8 12	12 21	5 50
Saint-Géry	8 20	12 38	5 57
Conduché	8 32	1 5	6 9
St-Cirq, halte	8 38	1 14	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 35	6 21
Calvignac, hal.	8 55	1 44	6 31
Cajarc	9 8	2 10	6 44
Montbrun, hal.	9 18	2 24	6 54
Toirac	9 27	2 45	7 3
Lamadeleine	9 39	3 10	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	3 26	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. *D.*	7 47 matin	11h 30 mat.	5h 22 soir.
Lamadeleine	7 59	11 54	5 34
Toirac	8 10	12 12 soir.	5 46
Montbrun, hal.	8 18	12 30	5 54
Cajarc	8 30	12 52	6 5
Calvignac, hal.	8 40	1 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 26	6 25
St-Cirq, halte	8 57	1 37	6 33
Conduché	9 3	1 55	6 39
Saint-Géry	9 18	2 22	6 53
Vers	9 23	2 35	6 58
Arcambal	9 31	2 56	7 6
Cabessut, halte	9 41	3 10	7 16
CAHORS. — *A.*	9 49	3 20	7 24

SIROP de SÈVE de PIN MARITIME DE LAGASSE Pharm. à Bordeaux. Le seul préparé avec la véritable **Sève de Pin** obtenue par injection des bois, guérit les ***rhumes, toux, grippes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrouements.***
DÉPOT : Toutes Pharmacies.

SANTAL DE MIDY
Pharmacien à Paris
Supprime **Copahu, Cubèbe** et **Injections,** guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Chaque capsule porte en noir le nom . . . . . MIDY
DÉPOT . Toutes Pharmacies.

LA GRANDE
ENCYCLOPÉDIE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
MM. BERTHELOT, de l'Institut; **Hartwig DERENBOURG,** prof. à l'Ecole des langues orientales; **F. Camille DREYFUS,** député de la Seine; **A. GIRY,** prof. à l'Ecole des Chartes; **GLASSON,** de l'Institut; **Dr L. HAHN,** biblioth. de la Faculté de médecine; **C.-A. LAISANT,** docteur ès sciences mathématiques; **H. LAURENT,** examinateur à l'Ecole polytechnique; **E. LEVASSEUR,** de l'Institut; **H. MARION,** prof. à la Sorbonne; **E. MUNTZ,** conservateur de l'Ecole des Beaux-Arts; **A. WALTZ,** prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'**INSTRUCTION PUBLIQUE,** des **AFFAIRES ÉTRANGÈRES,** des **TRAVAUX PUBLICS,** des **POSTES** et **TÉLÉGRAPHES,** de la **VILLE DE PARIS,** d'un grand nombre de **BIBLIOTHÈQUES,** etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine alternativement **UNE** le jeudi, **DEUX** le jeudi suivant, soit **SIX** livraisons par mois ou **TROIS** volumes par an.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de
Broché : 600 fr., payables **10** fr. par mois ou **500** fr. comptant
Relié : 750 fr., payables **15** fr. par mois ou **650** fr. comptant
UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE
H. LAMIRAULT & Cie, 61, Rue de Rennes, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.